Chers administrés,

Après un été caniculaire, 102 élèves ont repris le chemin de nos écoles. Les cris de joie et les jeux ont depuis longtemps remplacé les larmes des premiers jours !

Malheureusement, le drapeau ukrainien flotte toujours sur la place de la mairie, symbole de l'occupation de ce pays par les troupes russes…

Vous retrouverez dans ce numéro 8 de la Lettre aux Blangy-Tronvillois, les mesures essentielles votées lors des derniers conseils municipaux, ainsi que les travaux envisagés. Le focus de ce numéro est consacré aux impôts fonciers.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Sincèrement,

Votre maire, Eric GUEANT.

COMMENT SONT CALCULÉS LES IMPOTS FONCIERS ?

Certains d'entre vous m'ont interrogé sur l'impôt foncier. **Ce qu'il faut savoir** :

En 2022, les élus du conseil municipal de Blangy-Tronville ont choisi de **baisser les taux communaux** afin de compenser la hausse pratiquée par la communauté de communes. Ainsi, pour 2022 les taux globaux ne varient pas…

La base (qui est **déterminée par les services des impôts)** peut elle, évoluer en fonction du classement du bien immobilier, et des travaux réalisés. Suivant l'article 324 H du code général des impôts, les biens immobiliers sont classés en 8 catégories, allant du bien le plus luxueux (classé en catégorie 1) au taudis (classé en 8).

En pratique, le montant des impôts fonciers est donc calculé par l'administration fiscale en fonction des données suivantes :

- La valeur locative cadastrale (la base) de la propriété qui représente le montant du loyer théorique qui s'appliquerait si le bien immobilier était mis en location (déterminée par les services des impôts). Cette base est diminuée d'un abattement de 50%. Cette valeur locative est relative à l'attractivité de la commune.
- Le coefficient de revalorisation voté chaque année par le Gouvernement.
- Le taux d'imposition voté chaque année par les collectivités territoriales (communes et intercommunalités).

En conclusion, ce n'est pas parce que les taux votés par la commune n'ont pas augmenté depuis plus de 20 ans que l'augmentation de la base n'entraîne pas une hausse du montant !

Pour rappel : en 2023 la taxe d'habitation sera supprimée pour tous les Français.

ET LA TAXE DES ORDURES MENAGERES ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) fait également partie de notre feuille d'impôts fonciers. Actuellement le taux est de 8,53 %.
Les déchets ménagers (poubelle verte) qui ne peuvent pas être valorisés (en étant incinérés pour alimenter le réseau de chaleur) sont enfouis sur le site de la SECODE situé entre Boves et Sains en Amiénois. L'enfouissement de ces déchets est soumis à une taxe prévue par la loi : la taxe générale sur les activités polluantes dite TGAP. Cette taxe qui était de 25€ / tonne en 2020, est désormais de 45€ / tonne en 2022. Elle s'élèvera à 65 euros en 2025 !

Nous devons donc **mieux trier** nos déchets pour diminuer le poids de nos poubelles vertes et celui de notre feuille d'impôts !

UN VILLAGE A LA NATURE PRESERVEE

En accord avec le Département, la municipalité a adopté une délibération validant la nouvelle carte des zones de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS).
La création d'une zone de préemption en espaces naturels sensibles consiste à déterminer un périmètre à l'intérieur duquel le Département est prioritaire pour se porter acquéreur en cas de vente. Si le Département renonce à acheter, la commune pourra à son tour préempter pour mettre en place un projet de préservation de l'environnement. A Blangy-Tronville, nous utilisons depuis plusieurs années déjà, ce mécanisme pour acquérir les parcelles jouxtant l'allée menant au fleuve.

Dans un contexte de fortes hausses des coûts de l'énergie, la municipalité poursuit la modernisation de l'éclairage public avec pour objectif de minimiser l'impact environnemental de notre consommation. Le conseil municipal a choisi d'inscrire la commune dans le programme Intracting proposé par Amiens-métropole. Ainsi, les 60 lanternes des voies métropolitaines (rue Paul Baroux, rue Edouard Ruelle et Place Gaston Delapierre ainsi que celles du Petit Blangy) seront équipées en éclairage leds d'ici 2025.
La commune remboursera le coût des travaux sur une période maximale de 13 ans grâce aux économies engendrées.
Pour rappel, le décret de loi du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie, prévoit une réduction des consommations d'énergie primaire de 40% à échéance 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050 !
Devant ces contraintes budgétaires, de nombreuses communes ont déjà opté pour l'extinction de leur éclairage public en période nocturne.

LES TRAVAUX ET PROJETS COMMUNAUX

Après le remplacement de leurs menuiseries, nos deux classes sont désormais pourvues d'un éclairage LEDS plus économique, plus écologique. Les locaux de la mairie en seront prochainement équipés.
Des arceaux à vélo (offerts par Amiens-métropole) seront installés à proximité de la bibliothèque, de la salle omnisports et sur la place du marché. Nous souhaitons encourager ce mode de déplacement « doux » en permettant de stationner les vélos en toute sécurité.

Les projets en cours d'étude et d'évaluation budgétaire :

- Réfection des sanitaires de l'école.
- Installation d'un panneau lumineux d'information.
- Changement de la chaudière de l'école.

A NOTER SUR VOS AGENDAS		
Tous les mercredis	A partir de 16h	Marché des produits locaux
Vendredi 21 octobre	18h	Conseil d'école
Du 26 au 28 octobre	Toute la journée	Stage de football pour les jeunes par le FCBT
Dimanche 30 octobre	De 17h à 20h	Soirée Halloween par Chés Rouleux
Vendredi 11 novembre	11h	Cérémonie au monument aux morts
Du 16/11 au 14/12	Chaque mercredi	TELETHON organisé par la MPT
Samedi 19 novembre	De 20h à minuit	Soirée Beaujolais nouveau par Chés Rouleux
Mercredi 23 novembre	De 14h à 18h	Après-midi récréative pour les enfants par la MPT
Jeudi 8 décembre	Tôt le matin	Ramassage des encombrants

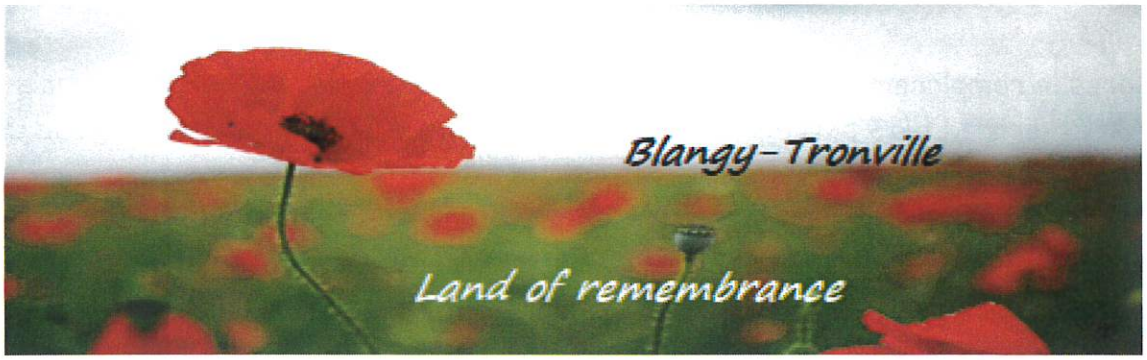

mairie.blangy-tronville@amiens-metropole.com - 03 22 38 18 01

Date de publication : octobre 2022
Photo : Julie LE GAC
IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de la publication : Eric GUĒANT
www.blangy-tronville.fr
Tous les papiers se recyclent : pensez-y